

SAISON 2023 -DEMANDE "D'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE"

Identité du demandeur :

Indiquez le nom et le prénom de l'enfant concerné. (Une fiche par enfant et par club) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Coordonnées téléphoniques

Identité de l'association sportive :

Nom de l'association	Adresse du siège	N° agrément jeunesse et sport	Téléphone de l'association ou de la section	

Attestation de cotisation (à remplir par l'association)

Coût de la cotisation annuelle :.....

Le Président de l'association :	Cachet, date et signature :
---------------------------------	-----------------------------

Cette demande est à conserver dans le club et pourra être communiquée au Comité de Gironde si nécessaire. Les photocopies d'allocation de rentrée scolaire (ARS) doivent être envoyées au Comité de Gironde avec le bordereau récapitulatif avant le 31 janvier 2023